

Séance du 20 septembre 2018 à 19 heures

Le vingt septembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CIEURAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

La commune de Bellefont-la Rauze n'ayant pas délibéré sur la désignation des représentants au Conseil, celle-ci n'a donc pas été convoquée

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. VIVIER Jean-Luc (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), Mme FAUBERT Françoise (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme LOOCK), M. COLIN Henri (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. STEVENARD Daniel (Pradines - procuration donnée à M. MARRE), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus),

Procurations : 7

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20180920-11\_20\_09\_18-DE  
Reçu le 25/09/2018

Service : Direction de l'Habitat et de la Cohésion sociale

Objet : Car des services publics itinérants – plan de financement prévisionnel

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 20 septembre 2018

Rapporteur : Jean-Albert REIX

Rédacteur : Stéphanie RAVERA  
Direction de l'Habitat et de la Cohésion sociale

**Objet : Car des services publics itinérants – plan de financement prévisionnel**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 5 juillet dernier vous avez approuvé l'expérimentation proposée par les services de l'Etat d'un car des services publics itinérants dans le cadre de la démarche Carte Blanche, dans l'optique de développer une offre de services pour agir sur la « mobilité ».

Le choix a été fait d'acheter un camping-car aménagé pour assurer ce service. Le coût de cette expérimentation s'élève désormais à 59 535 € HT et fait l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Etat DETR 2018	47 628 €	80 %
Grand Cahors-maître d'ouvrage	11 907 €	20 %
<b>Total expérimentation HT</b>	<b>59 535 €</b>	<b>100 %</b>

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le coût de l'expérimentation à hauteur de 59 535 € HT et son plan de financement ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la subvention DETR 2018 ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
Jean-Marc AYSOUBE-FAURE